

**GROUPE DE TRAVAIL ILE DE FRANCE**

**du 3 JUIN 2020.**

**AUDIOCONFERENCE**

**L'USD FO était représentée par William SALLE et Philippe MATHIEU.**

**Les chiffres au 2 juin 2020 : 569 agents présents dans les services, 141 agents en ASA (dont 68 ASA SURV pour baisse d'activité avec une proportion importante pour la BSITM), 275 agents en télétravail, 2 agents en quatorzaine, 5 agents malades COVID 19 (testés ou non), 77 agents « fragiles ».**

**Concernant les agents fragiles, le DI estime qu'une attention particulière doit leur être portée, afin qu'ils ne se sentent pas exclus de la reprise d'activité. Il a notamment demandé à la conseillère de prévention, ainsi qu'aux correspondants sociaux de contacter ces agents, afin d'effectuer un point de leur situation.**

**constat : le présentiel dans les services continue d'augmenter.**

**Une instruction sur le télétravail est en cours d'élaboration à la DG. Pour le DI, le monde d'après COVID engendrera de nouvelles formes d'organisations du travail pour le fonctionnement des services. Le DI souhaite engager une réflexion concernant la formation, le management, la dissociation vie privée-vie professionnelle.**

**Il est favorable à un équilibre entre le présentiel et le télétravail pour préserver le relationnel et le collectif.**

**Sur les secteurs du fret postal-fret express, un vecteur de fraude est à exploiter sur les entrepôts secondaires.**

**- Concernant les modalités de versement de la prime exceptionnelle COVID 19, elle concernera 40 % des agents de la DGDDI : 22 % à hauteur de 1000 euros, 15 % à hauteur de 660 euros, 63 % à hauteur de 330 euros. Chaque DI opérera une sélection des agents primables (agents ayant travaillé en présentiel et/ou télétravail) et enverra sa copie à la DG, où les arbitrages définitifs seront rendus. Les critères d'attribution se feront en fonction du surcroît de travail. La prime devrait être mise en paiement sur la paye du mois de juillet.**

**- Une note DG en date du 29 mai 2020 annonce la reprise des séances de TIR et de TPCI pour les collègues SURV. A l'heure actuelle, peu de stands de tirs sont disponibles en Ile de France. Le DI envisage la reprise de ces formations en Ile de France à l'automne 2020, dans le respect des conditions sanitaires.**

**- Ordonnance ARTT/ Congés : les difficultés d'application de ce funeste texte ne font que renforcer notre position syndicale : une véritable usine à gaz créatrice de problématiques supplémentaires. Les agents du pôle RH de la DI font face à une surcharge de travail et les chefs de services de proximité se retrouvent dans un positionnement difficile, au moment où ces derniers doivent faire preuve de bienveillance pour le bon fonctionnement des collectifs de travail.**

**Nous rappelons notre soutien aux chefs de services de proximité et à l'ensemble des agents à l'occasion de cette reprise d'activité.**

**- 400 agents SURV de la DIPA viendront renforcer les brigades franciliennes dans les domaines prioritaires du fret express et postal.**

**- Le DI nous informe de la reprise de la campagne de reprise des entretiens professionnels en présentiel ou à distance sur le volontariat des agents.**

**Suite à interrogation de L'USD FO sur le télétravail pour les pôles dédouanement, le DI n'a pas d'opposition de principe, tout en devant garder à l'esprit la bonne exécution du service.**

**Suite à la condamnation de l'utilisation des fontaines à eau dans le cadre du plan sanitaire, L'USD FO demande à l'administration la fourniture de bouteilles d'eau aux agents. Le DI prend note de notre demande et souhaiterait l'acquisition de fontaines à eau à pédale.**

**A l'approche des fortes chaleurs estivales, une réflexion s'est engagée à propos des climatiseurs mobiles qui seraient un vecteur de microbes. Les médecins de prévention et les ISST ont été saisis de ce sujet. Pour les brumisateurs et les ventilateurs, la médecine de prévention déconseille leur utilisation.**